

DEC133256DR10

Décision portant nomination de M. Denis Oster en qualité de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Denis Oster, Ingénieur de Recherche et responsable du service commun de radioprotection de l'UR7178 est nommé chargé de mission auprès de la déléguée régionale de la circonscription Alsace, du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2014.

Sa mission a pour objet de conseiller à la définition de la politique en matière de radioprotection et de la mettre en œuvre.

Pour l'exercice de cette mission, M. Denis Oster demeure affecté à l'Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien – IPHC UMR7178.

Article 2

Du 01/01/2013 au 31/12/2014 M. Denis Oster percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Alsace (DR10).

Article 2 ou 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président